

**COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025  
N°3 (dans l'ordre du jour)**

**SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME**

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

---

***Séance du vendredi 04 avril 2025 présidée par Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président.  
Début séance à 14h30 – Fin de séance à 16h20***

Etaient présents :

M. Jean-Paul PAVILLON ; M. Jean-François RAIMBAULT ; M. Jean-Pierre MIGNOT ; M. PHILIPPEAU Christian ; MME Sylvie FOUCHER ; M. Jean-Michel CHALOPIN ; M. Philippe BIROT ;

M. Jean-Paul BEAUMONT ; MME Annie PINARD ;

M. Yves BERLAND ; M. François BOET ;

MME Catherine CHEREAU ; M. Marc-Antoine DRIANCOURT ; M. Patrick FERRON.

Etaient excusés :

M. CAILLEAU Marc ; M. David BARAIZE ; M. Daniel PASDELOUP ; MME Joelline ALLUSSE ; M. Jacques BLONDET ; MME LECOURT Sylvie ; MME Marie-Pierre RIGAUD ; M. Jérôme ALLAIN ; M. BRU Jean-Pierre ; M. MEIGNAN Antoine ; M. Jean-Philippe PREZELIN ; M. Henri BOUGUE ; MME Rachel SANTENAC ; M. BELLANGER Dominique ; MME Françoise DIARD ; M. Gérard CHASSOULIER ; M. BENETTA Nicolas ; M. GENEVOIS Jacques ; M. Matthieu HERGUAIS.

Assistaient aussi :

MME Elodie GUTIERREZ ; MME Anne-Laure RIOBE ; MME Léa PARELLE ; M. Vincent JAUFFRIT ; M. Bertrand DEGRIECK ; MME Céline PERSICO ; MME Eloise BOMMERT ; MME Marie-Jo HAMARD.

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-François RAIMBAULT



**Le compte rendu de la séance a été publié par extraits sur le site internet du SMBVAR le 07  
avril 2025**

# COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

## N°3 (dans l'ordre du jour)

Référence : DEL 2025 01

Point en exergue – Compte de gestion 2024

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON

### EXPOSE

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2024, et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actifs, l'état du passif, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des opérations, le Comité Syndical :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### DELIBERE

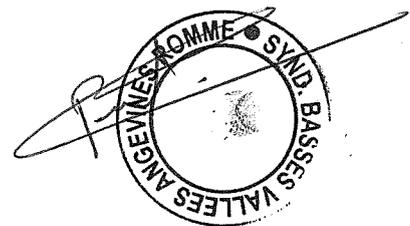
Approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2024 de Madame le Trésorier Principal du Service de Gestion Comptable d'Angers ;

Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Comité adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois.

Le Président  
Jean-Paul PAVILLON



Accusé de réception en préfecture  
049-200080828-20250404-DEL202501-BF  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

**COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025  
N°4 (dans l'ordre du jour)**

**SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME**

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

---

***Séance du vendredi 04 avril 2025 présidée par Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président.  
Début séance à 14h30 – Fin de séance à 16h20***

Etaient présents :

M. Jean-Paul PAVILLON ; M. Jean-François RAIMBAULT ; M. Jean-Pierre MIGNOT ; M. PHILIPPEAU Christian ; MME Sylvie FOUCHER ; M. Jean-Michel CHALOPIN ; M. Philippe BIROT ;

M. Jean-Paul BEAUMONT ; MME Annie PINARD ;

M. Yves BERLAND ; M. François BOET ;

MME Catherine CHEREAU ; M. Marc-Antoine DRIANCOURT ; M. Patrick FERRON.

Etaient excusés :

M. CAILLEAU Marc ; M. David BARAIZE ; M. Daniel PASDELOUP ; MME Joeline ALLUSSE ; M. Jacques BLONDET ; MME LECOURT Sylvie ; MME Marie-Pierre RIGAUD ; M. Jérôme ALLAIN ; M. BRU Jean-Pierre ; M. MEIGNAN Antoine ; M. Jean-Philippe PREZELIN ; M. Henri BOUGUE ; MME Rachel SANTENAC ; M. BELLANGER Dominique ; MME Françoise DIARD ; M. Gérard CHASSOULIER ; M. BENETTA Nicolas ; M. GENEVOIS Jacques ; M. Matthieu HERGUAIS.

Assistaient aussi :

MME Elodie GUTIERREZ ; MME Anne-Laure RIOBE ; MME Léa PARELLE ; M. Vincent JAUFFRIT ; M. Bertrand DEGRIECK ; MME Céline PERSICO ; MME Eloise BOMMERT ; MME Marie-Jo HAMARD.

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-François RAIMBAULT



**Le compte rendu de la séance a été publié par extraits sur le site internet du SMBVAR le 07  
avril 2025**

# COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

## N°4 (dans l'ordre du jour)

Référence : DEL 2025 02

Point en exergue – Compte administratif 2024

Rapporteur : François BOET, 1<sup>er</sup> vice-président

### EXPOSE

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (le Syndicat) a été créé en avril 2018. Il assure la restauration des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour le compte de ses quatre membres : Angers Loire Métropole, Vallées du Haut Anjou, Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance.

Le périmètre du Syndicat s'étend sur cinq grandes entités hydrographiques (Loir, Sarthe, Mayenne, Maine, Romme) représentant un territoire d'environ 1500 km<sup>2</sup>. La Maine est un des derniers grands affluents de la Loire et dispose d'un bassin versant de plus de 22 000 km<sup>2</sup>. Le Syndicat a pour vocation de participer à l'atteinte du bon état écologique des rivières et des zones humides par des travaux de restauration de leur morphologie notamment. Le Syndicat anime aussi un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur les Basses Vallées Angevines pour travailler avec le territoire à une meilleure prise en compte de ce risque dans de nombreux domaines. Fin 2024, il admet un effectif de 7 employés (6,5 ETP).

En 2024, des chantiers de restauration des milieux aquatiques ont été menés par le Syndicat et des études réalisées pour préparer les futurs travaux. Ces travaux et études sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Pays de la Loire, le Syndicat finançant le reste à charge. Concernant la prévention des inondations, des projets portés dans le cadre du PAPI des Basses Vallées Angevines ont été réalisés et subventionnés par le FPRNM et le FEDER.

En 2024, le SMBVAR a remporté un trophée :

- « Life Artisan » : le SMBVAR a été lauréat le 10 juin 2024 des trophées de l'adaptation au réchauffement climatique dans la catégorie « Adaptation de la gestion de la nature, des ressources et des milieux » pour la renaturation du ruisseau de Marcé.

Le résultat 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement qui est dû à un décalage de travaux et de rendu d'études en 2025, ce qui a entraîné des décalages de paiement en 2024.

Les résultats de clôture du Compte Administratif 2024 font apparaître :

- un excédent de 189 464,56 € en section de fonctionnement ;
- un excédent de 4 208,30 € en section d'investissement.

### DELIBERE

A – Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2024 après examen ;

B – Prend acte de la situation financière globale de clôture de l'exercice, après prise en compte des résultats antérieurs, et arrête le résultat de clôture l'exercice 2024 à 193 672,86 € se décomposant comme suit :

**COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025**  
**N°4 (dans l'ordre du jour)**

|                | Résultats de clôture de l'exercice 2023 | Part affecté à l'investissement 2024 | Recettes 2024 | Dépenses 2024 | Résultat de l'exercice 2024 | Résultat de Clôture de l'exercice 2024 |
|----------------|---|--------------------------------------|---------------|---------------|-----------------------------|--|
| Investissement | 3 088,00                                |                                      | 18 272,00     | 17 151,70     | 1 120,30                    | 4 208,30                               |
| Fonctionnement | 111 838,86                              | 17 500,00                            | 1 348 766,25  | 1 253 640,55  | 95 125,70                   | 189 464,56                             |
| Total          | 97 426,86                               | 17 500,00                            | 1 367 038,25  | 1 270 792,25  | 96 246,00                   | 193 672,86                             |

C – Constate que le solde des restes à réaliser ainsi que la couverture des besoins de financement de la section d'investissement sont néants, et que le résultat global de 2025 et celui de la section d'investissement sont positifs, et,

1) Reporte l'ensemble du résultat de fonctionnement au budget supplémentaire 2025 ; soit 189 464,56 € en report de fonctionnement au compte 002 « résultats de fonctionnement reporté »

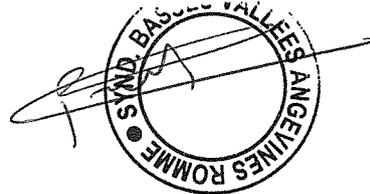
2) Reporte l'ensemble du résultat d'investissement au budget supplémentaire 2025, soit 4 208,30 € en report de recette d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;

D - Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Comité adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois.

Le Président  
Jean-Paul PAVILLON



**COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025  
N°05 (dans l'ordre du jour)**

**SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME**

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

---

*Séance du vendredi 04 avril 2025 présidée par Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président.  
Début séance à 14h30 – Fin de séance à 16h20*

Etaient présents :

M. Jean-Paul PAVILLON ; M. Jean-François RAIMBAULT ; M. Jean-Pierre MIGNOT ; M. PHILIPPEAU Christian ; MME Sylvie FOUCHER ; M. Jean-Michel CHALOPIN ; M. Philippe BIROT ;

M. Jean-Paul BEAUMONT ; MME Annie PINARD ;

M. Yves BERLAND ; M. François BOET ;

MME Catherine CHEREAU ; M. Marc-Antoine DRIANCOURT ; M. Patrick FERRON.

Etaient excusés :

M. CAILLEAU Marc ; M. David BARAIZE ; M. Daniel PASDELOUP ; MME Joelline ALLUSSE ; M. Jacques BLONDET ; MME LECOURT Sylvie ; MME Marie-Pierre RIGAUD ; M. Jérôme ALLAIN ; M. BRU Jean-Pierre ; M. MEIGNAN Antoine ; M. Jean-Philippe PREZELIN ; M. Henri BOUGUE ; MME Rachel SANTENAC ; M. BELLANGER Dominique ; MME Françoise DIARD ; M. Gérard CHASSOULIER ; M. BENETTA Nicolas ; M. GENEVOIS Jacques ; M. Matthieu HERGUAIS.

Assistaient aussi :

MME Elodie GUTIERREZ ; MME Anne-Laure RIOBE ; MME Léa PARELLE ; M. Vincent JAUFFRIT ; M. Bertrand DEGRIECK ; MME Céline PERSICO ; MME Eloise BOMMERT ; MME Marie-Jo HAMARD.

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-François RAIMBAULT



**Le compte rendu de la séance a été publié par extraits sur le site internet du SMBVAR le 07  
avril 2025**

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture<br>049-200080828-20250404-DEL202503-BF<br>Date de télétransmission : 09/04/2025<br>Date de réception préfecture : 09/04/2025 |
|--|

# COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

## N°05 (dans l'ordre du jour)

Référence : DEL 2025 03

Point en exergue – Budget supplémentaire 2025

Rapporteur : Le Président, M. Jean-Paul PAVILLON

### EXPOSE

Un Budget Supplémentaire est nécessaire pour prendre en compte la reprise des résultats 2024 en section de fonctionnement et d'investissement après le vote du Compte administratif, ainsi que l'inscription au budget 2025 de nouvelles dépenses et recettes.

En 2025 des dépenses supplémentaires sont à inscrire au budget, dont notamment :

- La prise en compte d'une évolution du coût de la prestation ménage : + 500 €
- Un budget supplémentaire pour la consommation de carburant : + 1000 €
- L'augmentation du budget alloué aux véhicules en leasing pour prendre en compte la mensualité de décembre : + 1000 € ;
- L'augmentation du budget formation afin de pouvoir répondre aux sollicitations des agents : + 5000 € ;
- En 2025, des reports 2024 et des annulations de travaux sont prévus ce qui permet la prise en compte de l'augmentation prévisible du coût de certaines prestations (travaux de Champigné, étude diagnostic sur deux bassins versants (Pont Rame & Brionneau)), + 181 614,56 €.

Ainsi au titre de l'année 2025, des dépenses supplémentaires sont à inscrire sur la ligne 6288 « Frais divers » (chapitre globalisé 011 – autres services extérieurs) pour un montant de 350 €.

Ainsi au titre de l'année 2025, des dépenses supplémentaires sont à inscrire sur la ligne 6184 « Divers – Versement à des organismes de formation » (chapitre globalisé 011 – autres services extérieurs) pour un montant de 5 K€.

Ainsi au titre de l'année 2025, des dépenses supplémentaires sont à inscrire sur la ligne 6283 « Frais de nettoyage des locaux » (chapitre globalisé 011 – autres services extérieurs) pour un montant de 500 €.

Ainsi au titre de l'année 2025, des dépenses supplémentaires sont à inscrire sur la ligne 60622 Achats non stockés - Carburants » (chapitre globalisé 011 – autres services extérieurs) pour un montant de 1 K€.

Ainsi au titre de l'année 2025, des dépenses supplémentaires sont à inscrire sur la ligne 61351 « Locations mobilières – Matériel roulant » (chapitre globalisé 011 – autres services extérieurs) pour un montant de 1 K€.

Ainsi au titre de l'année 2025, des dépenses supplémentaires sont à inscrire sur la ligne 615232 « Entretien et réparations sur bien immobiliers - Réseaux » (chapitre globalisé 011 – autres services extérieurs) pour un montant de 181 614,56 €.

Ainsi, en section de fonctionnement, pour équilibrer ces dépenses supplémentaires, des recettes supplémentaires sont prévues :

**COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025  
N°05 (dans l'ordre du jour)**

- Le résultat de 2024 à reporter en recettes de fonctionnement au compte 002 est de 189 464,56 € ;

Ainsi, en section d'investissement :

- Le résultat de 2024 à reporter en recettes d'investissement au compte 001 est de 4 208,30 € ;
- Pour équilibrer ces recettes supplémentaires, des dépenses supplémentaires :
  - Sont inscrites sur la ligne 2088 « Autres immobilisations incorporelles » (Chapitre 20 – Autres immobilisations incorporelles) pour 4 208,30 € ;

Vu le vote du Compte de Gestion en date du 04 avril 2025,

Vu le vote du Compte administratif en date du 04 avril 2025,

**DELIBERE**

Approuve le budget supplémentaire du budget principal de l'exercice 2025.

|  | Chapitre | Imputation | Dépenses            | Recettes          | Solde             |  |
|--|----------|------------|---------------------|-------------------|-------------------|--|
| Section de fonctionnement              | 011      | D 615232   | 181 614,56          |                   |                   |  |
|  | 011      | D 61351    | 1 000,00            |                   |                   |  |
|  | 011      | D 60622    | 1 000,00            |                   |                   |  |
|  | 011      | D 6283     | 500,00              |                   |                   |  |
|  | 011      | D 6184     | 5 000,00            |                   |                   |  |
|  | 011      | D 6288     | 350,00              |                   |                   |  |
|  |          |            | <b>Chapitre 011</b> | <b>189 464,56</b> |                   |  |
|  |          |            | <b>002</b>          | <b>R 002</b>      | <b>189 464,56</b> |  |
| <b>Total section de fonctionnement</b> |          |            | <b>189 464,56</b>   | <b>189 464,56</b> | <b>0,00</b>       |  |
| Section d'investissements              | 20       | D 2088     | 4 208,30            |                   |                   |  |
|  |          |            | <b>Chapitre 20</b>  | <b>4 208,30</b>   |                   |  |
|  |          |            | <b>001</b>          | <b>R 001</b>      | <b>4 208,30</b>   |  |
| <b>Total section d'investissement</b>  |          |            | <b>4 208,30</b>     | <b>4 208,30</b>   | <b>0,00</b>       |  |

Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Le Président  
Jean-Paul PAVILLON



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture  
049-200080828-20250404-DEL202503-BF  
Date de télétransmission : 09/04/2025  
Date de réception préfecture : 09/04/2025

**COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025  
N°6 (dans l'ordre du jour)**

**SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME**

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

---

***Séance du vendredi 04 avril 2025 présidée par Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président.  
Début séance à 14h30 – Fin de séance à 16h20***

Etaient présents :

M. Jean-Paul PAVILLON ; M. Jean-François RAIMBAULT ; M. Jean-Pierre MIGNOT ; M. PHILIPPEAU Christian ; MME Sylvie FOUCHER ; M. Jean-Michel CHALOPIN ; M. Philippe BIROT ;

M. Jean-Paul BEAUMONT ; MME Annie PINARD ;

M. Yves BERLAND ; M. François BOET ;

MME Catherine CHEREAU ; M. Marc-Antoine DRIANCOURT ; M. Patrick FERRON.

Etaient excusés :

M. CAILLEAU Marc ; M. David BARAIZE ; M. Daniel PASDELOUP ; MME Joeline ALLUSSE ; M. Jacques BLONDET ; MME LECOURT Sylvie ; MME Marie-Pierre RIGAUD ; M. Jérôme ALLAIN ; M. BRU Jean-Pierre ; M. MEIGNAN Antoine ; M. Jean-Philippe PREZELIN ; M. Henri BOUGUE ; MME Rachel SANTENAC ; M. BELLANGER Dominique ; MME Françoise DIARD ; M. Gérard CHASSOULIER ; M. BENETTA Nicolas ; M. GENEVOIS Jacques ; M. Matthieu HERGUAIS.

Assistaient aussi :

MME Elodie GUTIERREZ ; MME Anne-Laure RIOBE ; MME Léa PARELLE ; M. Vincent JAUFRIT ; M. Bertrand DEGRIECK ; MME Céline PERSICO ; MME Eloise BOMMERT ; MME Marie-Jo HAMARD.

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-François RAIMBAULT



**Le compte rendu de la séance a été publié par extraits sur le site internet du SMBVAR le 07  
avril 2025**

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture<br>049-200080828-20250404-DEL202504-DE<br>Date de télétransmission : 09/04/2025<br>Date de réception préfecture : 09/04/2025 |
|--|

# COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

## N°6 (dans l'ordre du jour)

Référence : DEL 2025 04

Point en exergue – Remboursement à deux agents d'une avance de frais dans le cadre de la commémoration du 1<sup>er</sup> février 2025

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON

### EXPOSE

Dans le cadre de l'organisation de la journée de clôture du mois de la commémoration des 30 ans de la crue de 1995, qui s'est déroulée le 1<sup>er</sup> février 2025, il a été acté, par convention, que le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme procéderait à l'achat de fournitures pour la réalisation d'un stand organisé et tenu par des élèves de l'ESTHUA.

Des changements dans les commerces partenaires du Syndicat (changement et mise à jour de logiciel) n'ont pas permis au Syndicat de procéder à l'achat de ces fournitures par la pratique de vente à terme. Le Syndicat ne disposant de carte achat, des achats sur internet étaient impossibles par ce dernier.

Ainsi, en accord avec la Direction du Syndicat, après validation du Président du Syndicat et du Service de Gestion Comptable d'Angers au vue de l'urgence de la situation, il a été procédé à l'achat des fournitures directement par les agents du Syndicat et au remboursement d'une élève étudiante qui a procédé directement à certains achats. Le montant avancé par les agents est d'un total de 387,74 € et se décompose de la manière suivante :

- 112,66 € chez Carrefour (paiement en magasin) ;
- 207,57 € chez Leroy merlin (paiement en magasin) ;
- 30,80 € chez Weldom (remboursement sur production de la facture) ;
- 15,41 € et 21,30 € chez Amazon (remboursement sur production des factures).

Le Président demande donc au Comité Syndical, après avoir pris connaissance des circonstances des achats, l'autorisation pour procéder au remboursement des agents du Syndicat.

Vu la convention avec l'ESTHUA (Université d'Angers) du 22 février 2024 ;

Vu les factures mentionnées dans l'annexe 1 attestant des frais avancés ;

### DELIBERE

Autorise le Syndicat à procéder au remboursement des frais avancés par :

- la chargée administrative du Syndicat, Anne-Laure RIOBE, le 24 janvier 2025 ;
- la chargée de prévention des inondations, Elodie GUTIERREZ, le 24 janvier 2025 ;

Indique que le montant total des frais remboursé est de 387,74 € et se décompose de la manière suivante :

- 320,23 € pour remboursement à Anne-Laure RIOBE ;
- 67,51 € pour remboursement à Elodie GUTIERREZ.

**COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025  
N°6 (dans l'ordre du jour)**

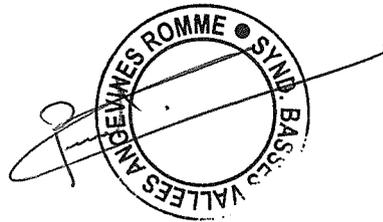
Précise que l'imputation comptable est la suivante : 6288 – Frais divers.  
Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2025.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Comité adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois.

Le Président  
Jean-Paul PAVILLON



**COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025**  
**N°6 (dans l'ordre du jour)**

ANNEXE 1

**L E R O Y M E R L I N**  
**ST BARTHELEMY D'ANJOU**  
**TEL: 02.41.27.21.30**  
**REJOIGNEZ NOUS VITE SUR**  
**WWW.LEROYMERLIN.FR**  
**SIRET 38456094200425**

Vente

|   | EUR           |
|---|---------------|
| <b>ITERIE</b>   |               |
| 7 CARBONATE ALVEOLAIRE 4MM 50X100CM<br>3800420406956 7 x 7.99<br>t éco-part. unitaire PNCB 0.01     | 55.93         |
| <b>ILLAGE</b>   |               |
| 1 AGRAFES N°53 8 MM DEXTER<br>3276005724020   | 5.99          |
| 1 RAPEUSE MANUELLE DEXTER PLASTIQUE<br>3276007590037  | 10.90         |
| <b>CAILLERIE</b>  |               |
| 1 SE CREADOX FIN BRUT 50X35X35<br>5600421801108 2 x 18.95<br>t éco-part. unitaire Eco-Mobilier 0.32 | 37.90         |
| 1 LLE BLC TRS PP D1.5MM L50M STANDERS<br>3276007354430  | 3.99          |
| <b>ITURE</b>  |               |
| 1 IN ADHESIF REPARA TOILE NOIR 48MMX25M<br>3276007617054  | 8.99          |
| 1 IN COLLE NEOPRENE GEL 250 ML<br>3276006205245   | 7.99          |
| <b>IRATION</b>  |               |
| 1 AU CLARKS EXOTIC 1 140X280 VERT<br>3276007394207  | 29.90         |
| 1 ET THERMO 38MMX38 TISSU LOURD<br>3509720097628 2 x 2.99   | 5.98          |
| 1 SIN CLARKS EMERALD 0 45X45 BLEU<br>3276007394320 0 x 5.00   | 40.00         |
| <b>TAL (EUR)</b>  | <b>207.57</b> |

Bienvenue chez



\*\* ANGERS ST SERGE BIENNE  
 TEL 02.41.05.36.79  
 du lundi au samedi 08h30 - 21h00  
 dimanche 8h30 - 12h30

| DESIGNATION                        | P.U x QTE                  | MONTANT€      |
|------------------------------------|----------------------------|---------------|
| 6 BANDE LED RGB >E                 | 14,99x2                    | 29,98         |
| 6 BAND LED 1M BC D>E               | 11,49x4                    | 45,96         |
| 6 CREATIONS DE JULIA               | 3,00x3                     | 9,00          |
| 6 PCH A3 10F 180G                  |                            | 6,99          |
| 6 32PIELR03AARITECH                |                            | 11,99         |
| 6 CREATIONS DE JULIA               |                            | 5,00          |
| 6 PERLES IRRÉGULIÈRE               | 0,70x3                     | 2,10          |
| 6 FEUTRE P FINE X12                | Remise Mag 50,00%          | 1,05-         |
| <b>Total Non Aliment.</b>          |                            | <b>2,69</b>   |
|                                    |                            | <b>112,66</b> |
| -----                              |                            |               |
| <b>16 ARTICLES</b>                 | <b>TOTAL AVANT REMISES</b> | <b>113,71</b> |
| -----                              |                            |               |
| <b>TOTAL REMISE MAGASIN</b>        |                            | <b>1,05-</b>  |
| -----                              |                            |               |
| <b>TOTAL DES AVANTAGES DU JOUR</b> |                            | <b>1,05-</b>  |
| -----                              |                            |               |
| <b>16 ARTICLES</b>                 | <b>TOTAL À PAYER</b>       | <b>112,66</b> |
| -----                              |                            |               |
| € Cartes Bancaires                 |                            | 112,66        |
| TVA 6:20,00% €                     | 93,88                      | 18,78         |
| ==== TOTAL TVA                     | €                          | 18,78         |



Tous les produits non alimentaires  
 bénéficient auprès du vendeur  
 d'une garantie légale de conformité  
 d'une durée minimale de deux ans à  
 compter de leur remise au consommateur



Accusé de réception en préfecture  
 049-200080828-20250404-DEL202504-DE  
 Date de télétransmission : 09/04/2025  
 Date de réception préfecture : 09/04/2025



**COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025  
N°7 (dans l'ordre du jour)**

**SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME**

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

---

***Séance du vendredi 04 avril 2025 présidée par Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président.  
Début séance à 14h30 – Fin de séance à 16h20***

Etaient présents :

M. Jean-Paul PAVILLON ; M. Jean-François RAIMBAULT ; M. Jean-Pierre MIGNOT ; M. PHILIPPEAU Christian ; MME Sylvie FOUCHER ; M. Jean-Michel CHALOPIN ; M. Philippe BIROT ;

M. Jean-Paul BEAUMONT ; MME Annie PINARD ;

M. Yves BERLAND ; M. François BOET ;

MME Catherine CHEREAU ; M. Marc-Antoine DRIANCOURT ; M. Patrick FERRON.

Etaient excusés :

M. CAILLEAU Marc ; M. David BARAIZE ; M. Daniel PASDELOUP ; MME Joeline ALLUSSE ; M. Jacques BLONDET ; MME LECOURT Sylvie ; MME Marie-Pierre RIGAUD ; M. Jérôme ALLAIN ; M. BRU Jean-Pierre ; M. MEIGNAN Antoine ; M. Jean-Philippe PREZELIN ; M. Henri BOUGUE ; MME Rachel SANTENAC ; M. BELLANGER Dominique ; MME Françoise DIARD ; M. Gérard CHASSOULIER ; M. BENETTA Nicolas ; M. GENEVOIS Jacques ; M. Matthieu HERGUAIS.

Assistaient aussi :

MME Elodie GUTIERREZ ; MME Anne-Laure RIOBE ; MME Léa PARELLE ; M. Vincent JAUFRIT ; M. Bertrand DEGRIECK ; MME Céline PERSICO ; MME Eloise BOMMERT ; MME Marie-Jo HAMARD.

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-François RAIMBAULT



**Le compte rendu de la séance a été publié par extraits sur le site internet du SMBVAR le 07  
avril 2025**

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture<br>049-200080828-20250404-DEL202505-DE<br>Date de télétransmission : 09/04/2025<br>Date de réception préfecture : 09/04/2025 |
|--|

**COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025**  
**N°7 (dans l'ordre du jour)**

**Référence : DEL 2025 05**

**Fonctionnement du Syndicat et représentation – Rapport d'activité 2024**

*Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON, Président*

**EXPOSE**

Le règlement intérieur du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme prévoit l'envoi aux membres d'un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du dernier compte administratif. Ce rapport d'activités est l'occasion de s'arrêter sur les accomplissements du Syndicat et d'apporter ces informations de manière pédagogique à nos membres.

L'activité de l'année 2024, est présentée sous forme d'un rapport divisé en trois parties :

- la Vie du Syndicat
- la Gestion des Milieux Aquatiques
- la Prévention des Inondations.

Un ensemble d'indicateurs est présenté en dernière page.

Ce rapport a été transmis en amont de la réunion et est proposé à la discussion et à la validation.

**DELIBERE**

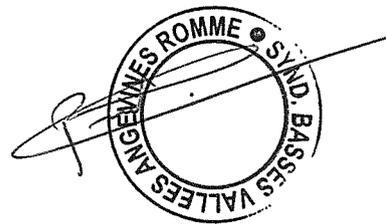
Approuve le rapport d'activités 2024 annexé à la présente délibération.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

Le Comité adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois.

Le Président  
Jean-Paul PAVILLON



Accusé de réception en préfecture  
049-200080828-20250404-DEL202505-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2025  
Date de réception préfecture : 09/04/2025

**COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025**

**N°8 (dans l'ordre du jour)**

**SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME**

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

---

***Séance du vendredi 04 avril 2025 présidée par Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président.  
Début séance à 14h30 – Fin de séance à 16h20***

Etaient présents :

M. Jean-Paul PAVILLON ; M. Jean-François RAIMBAULT ; M. Jean-Pierre MIGNOT ; M. PHILIPPEAU Christian ; MME Sylvie FOUCHER ; M. Jean-Michel CHALOPIN ; M. Philippe BIROT ;

M. Jean-Paul BEAUMONT ; MME Annie PINARD ;

M. Yves BERLAND ; M. François BOET ;

MME Catherine CHEREAU ; M. Marc-Antoine DRIANCOURT ; M. Patrick FERRON.

Etaient excusés :

M. CAILLEAU Marc ; M. David BARAIZE ; M. Daniel PASDELOUP ; MME Joelline ALLUSSE ; M. Jacques BLONDET ; MME LECOURT Sylvie ; MME Marie-Pierre RIGAUD ; M. Jérôme ALLAIN ; M. BRU Jean-Pierre ; M. MEIGNAN Antoine ; M. Jean-Philippe PREZELIN ; M. Henri BOUGUE ; MME Rachel SANTENAC ; M. BELLANGER Dominique ; MME Françoise DIARD ; M. Gérard CHASSOULIER ; M. BENETTA Nicolas ; M. GENEVOIS Jacques ; M. Matthieu HERGUAIS.

Assistaient aussi :

MME Elodie GUTIERREZ ; MME Anne-Laure RIOBE ; MME Léa PARELLE ; M. Vincent JAUFFRIT ; M. Bertrand DEGRIECK ; MME Céline PERSICO ; MME Eloise BOMMERT ; MME Marie-Jo HAMARD.

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-François RAIMBAULT



**Le compte rendu de la séance a été publié par extraits sur le site internet du SMBVAR le 07  
avril 2025**

# COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

## N°8 (dans l'ordre du jour)

Référence : DEL 2025 06

Fonctionnement du syndicat et représentations – Validation des remises d'ouvrages dans le cadre des travaux GEMA 2024

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON

### EXPOSE

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme porte des actions de renaturation des cours d'eau qui se réalisent sur des terrains privés. Le Syndicat, en amont des travaux, signe une convention relative aux travaux et de remise d'ouvrage aux propriétaires riverains avec les propriétaires concernés par les travaux.

Au terme des travaux de renaturation, une procédure de remise d'ouvrage est réalisée permettant d'acter le transfert de propriété de l'ouvrage concerné et ainsi d'acter le transfert de la responsabilité associée.

En 2024, au terme des travaux réalisés 3 ouvrages ont fait l'objet d'une remise :

- Passerelle sur la Romme sur la parcelle F2017 à Champtocé-sur-Loire au propriétaire suivant : la commune e Champtocé-sur Loire ;
- Deux ouvrages de répartition (buses) sur la Romme entre les parcelles F1861 – F2016 et F1855 – F1853 à Champtocé-sur-Loire au propriétaire suivant : la commune e Champtocé-sur Loire ;

Considérant la convention de travaux et de remise d'ouvrage aux propriétaires riverains adoptée en Bureau Syndical le 08 décembre 2022 ;

Considérant l'intérêt qu'a le Syndicat à encadrer la remise des ouvrages réalisés ;

### DELIBERE

Acte la remise des ouvrages et le transfert de propriété associé pour les ouvrages :

- Passerelle sur la Romme sur la parcelle F2017 à Champtocé-sur-Loire au propriétaire suivant : la commune e Champtocé-sur Loire ;
- Deux ouvrages de répartition (buses) sur la Romme entre les parcelles F1861 – F2016 et F1855 – F1853 à Champtocé-sur-Loire au propriétaire suivant : la commune e Champtocé-sur Loire ;

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Comité adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois.

Le Président  
Jean-Paul PAVILLON



Reçu de réception en préfecture  
09/04/2025 09:25:04-DEL202506-DE  
Date de transmission : 09/04/2025  
Date de réception préfecture : 09/04/2025